

Communiqué de presse

Le CAF soutient la révision du droit parlementaire

Bienne, le 26 juin 2012

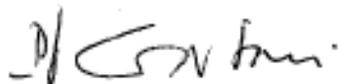
Le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) soutient la révision totale du droit parlementaire du canton de Berne, qui doit entrer en vigueur en juin 2014. D'un point de vue des droits de la minorité francophone, il s'agit d'une bonne réforme, qui maintient les droits existants et consolide des pratiques jusqu'ici non écrites au Grand Conseil.

Le CAF approuve le maintien des dispositions relatives à la Députation, dans la Loi sur le Grand Conseil, et notamment le droit de vote séparé accordé aux députés francophones du cercle électoral Bienne – Seeland et du Jura bernois. Il relève qu'en permettant à trois députés francophones au moins de demander le vote séparé, les règles de ce vote (qui resteraient inchangées) offrent aussi la possibilité aux députées et députés francophones biennois de faire usage de ce droit et de faire entendre la voix du district bilingue de Bienne.

Au niveau des langues, l'actuel Règlement du Grand Conseil, datant de 1989, est très succinct. Il se borne à définir les langues des débats (français, allemand ou dialecte). Le nouveau règlement prévoit quatre articles consacrés au bilinguisme, qui précisent notamment les règles de traduction simultanée ou de traduction des documents. Ces règles garantissent selon le CAF un bon fonctionnement du Parlement cantonal dans les deux langues officielles.

Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne

Le président :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Garbani'.

Philippe GARBANI

Le secrétaire général :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David Gaffino'.

David GAFFINO

Note aux rédactions :

La prise de position mentionnée dans ce communiqué est disponible, avec tous les documents publics du CAF (rapports d'activités, communiqués de presse, prises de position) sur le site : www.caf-bienne.ch .

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à :

- M. Philippe Garbani, président du CAF, 032 365 00 59 ou 078 897 57 36.
- M. David Gaffino, secrétaire général du CAF, 032 323 28 70 ou 079 957 20 57.